

# SOLIDARITÉ

*Vous êtes ressortissant de l'ONAC  
et vous êtes confronté à une  
difficulté financière.*

*Vous pouvez déposer une demande  
d'intervention. L'aide susceptible  
de vous être allouée est déterminée  
en fonction de la nature de vos  
difficultés et de vos ressources.*

## Quelles sont les interventions possibles ?

Quatre catégories d'intervention peuvent être apportées selon la nature et le niveau des difficultés rencontrées.

### Aides

Les aides sont mobilisables à moyen terme (2 ou 3 mois) pour :

- \* une difficulté financière ponctuelle pour régler des frais de déménagement, d'un loyer, d'une facture d'énergie, ...
- \* un soutien financier lié à des frais médicaux avec une participation au financement des médicaments ou aux frais d'hospitalisation, ...
- \* un soutien financier lié au décès du conjoint : participation aux frais d'obsèques.<sup>1</sup>

### Participations financières

Les participations financières s'adressent aux ressortissants âgés et/ou en perte d'autonomie et concernent deux types d'action :

- \* la prise en charge partielle des frais d'aide ménagère ;
- \* les interventions spécifiques liées aux frais de maintien à domicile : aménagement d'une chambre au rez-de-chaussée de l'habitation d'un ressortissant âgé et/ou handicapé, participation au financement de télésurveillance ou de portage de repas à domicile, ...

### Aide à l'amélioration à l'habitat, accessibilité logement ... :

Aide au financement des dépenses à caractère social : amélioration de l'habitat, énergétique (selon devis ou factures et plan de financement final mentionnant les diverses subventions reçues des différents organismes sollicités), équipement spécifique pour une personne handicapée, accessibilité du logement lié au handicap, à la dépendance ...

## Où s'adresser ?

L'ONAC dispose d'un service dans chaque département. Le service compétent est celui de votre lieu de résidence. Une assistante de service social ou un responsable solidarité est présent pour vous y recevoir et répondre à vos demandes d'intervention. Un dossier vous est alors transmis afin de déterminer la nature et le montant de l'aide susceptible de vous être allouée. La commission départementale « mémoire et solidarité » prend la décision qui vous est ensuite communiquée.

Vous pouvez joindre le service départemental de l'ONAC, à l'adresse suivante :

### Office National des Combattants

**PREFECTURE DE LOIR-&-CHER**  
**Place de la République**  
**BP 40299**  
**41006 BLOIS Cedex**

*Correspondant : Mme Valérie GASNIER*

**Tél : 02 54 81 56 11**

**Courriel : [valerie.gasnier@onacvg.fr](mailto:valerie.gasnier@onacvg.fr) ou  
sd41@onacvg.fr**

#### Accueil du public au bureau :

lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 13h30 à 16h (sur RV de préférence)  
fermé le mercredi

#### Accueil téléphonique du lundi au vendredi :

8h30-12h // 13h30-17h



<sup>1</sup> Ce soutien peut également s'adresser aux enfants du ressortissant en cas de décès du dernier survivant.



## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR TOUTE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

### PREMIÈRE DEMANDE À L'ONAC :

- Photocopie de votre titre de ressortissant de l'Office National des anciens combattants et victimes de guerre (titre de Reconnaissance de la Nation, carte du Combattant, carte de veuve ...),
- Photocopie du livret de famille, ET de votre carte d'identité

### PREMIÈRE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE et/ou MÉNAGÈRE À L'ONAC ET DEMANDE(S) SUIVANTE(S) :

Si demande d'aide financière : (pour toute nouvelle demande, fournir impérativement votre dernier avis d'imposition, vos 3 derniers relevés bancaires et facture faisant l'objet de votre demande)

- Photocopie (recto/verso) de la déclaration d'impôts pré remplie, de l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année en cours, si autre personne majeure vivant au foyer avis d'imposition année en cours ou attestation des revenus perçus.
- Photocopie de la taxe d'habitation, de la taxe foncière.
- Photocopie des justificatifs de ressource non imposable (Allocations familiales, allocation logement ou APL, rentes, pension d'invalidité ...),
- Photocopie des justificatifs de vos charges (Dernière quittance de Loyer, Electricité, Gaz, Chauffage, Assurances, Mutuelle(s), eau, tableau d'amortissement des emprunts en cours, téléphones mobile ou fixe, abonnement(s) divers....) échéancier ou trois dernières factures,
- Photocopie de la (ou des) facture(s) objet(s) de la demande
- Photocopie à chaque demande des trois derniers relevés mensuels de compte bancaire,
- Photocopie de tout relevé bancaire de placements financiers, à défaut attestation sur l'honneur de placement ou non placement

NB : sur papier libre merci de nous apporter une information sur votre situation et le (ou les) motif(s) objet(s) de la demande,

### Si demande d'aide ménagère :

- Plan d'aide du Conseil Général pour l'APA (à fournir à la première demande d'aide ménagère et si changement de GIR),
- Justificatif de perception ou non perception APA de l'année en cours (joint avec le dossier d'aide),
- Photocopie des justificatifs de vos frais d'aide ménagère (3 dernières factures),

### PAIEMENT DE L'AIDE OCTROYÉE PAR LA COMMISSION (POUR TOUTE DEMANDE) :

- Relevé d'identité bancaire (à fournir à chaque demande), et subrogation à signer si paiement au tiers.

**Office National des Combattants  
et Victimes de Guerre  
PREFECTURE DE LOIR-&-CHER  
Tél : 02 54 81 56 11 Courriel : sd41@onacvg.fr**



## SUBROGATION

Remplir uniquement votre nom prénom adresse et signer-merci

Je soussigné(e) :

Je soussigné(e) NOM et prénom :

Né(e) le :

Domicilié(e) :

Donne subrogation à : (réservé à l'administration)

Afin que ce dernier puisse être réglé de la somme de

que je lui dois, par l'intermédiaire du Service Départemental de l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre de Loir-et-Cher – Préfecture de Loir-et-Cher – BP 40299 – 41006 BLOIS Cedex dans le cadre du secours alloué par ce dernier envers ma personne.

Le versement est effectué sur le compte bancaire ouvert à son nom

Procès-verbal n° de la Commission Mémoire et Solidarité du

Fait à Blois, le

"Signature de l'intéressé(e)"

LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE

Aude VALERY-AURUS

OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Préfecture de Loir-et-Cher – Place de la République – BP 40299 - 41006 BLOIS CEDEX 07

T / 02 54 81 56 11 - @/ sd41@onacvg.fr - W/ www.onac-vg.fr





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



mémoire et solidarité

Annexe 1

OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE  
Préfecture de L'ORNE-ET-CHER  
BP 1096

**AVOIRS BANCAIRES**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) NOM et prénom :

Adresse : .....

Certifie sincère et véritable la présente déclaration relative à mes avoirs bancaires : situation de mes comptes, capitaux et produits de mes divers placements d'épargne.

<b>AVOIRS COMPTE COURANT et EPARGNE</b>	<b>SOLDÉ DES COMPTES</b>
<i>Compte chèques</i>	• • •
<i>Livrets d'épargne</i> <i>Livret d'épargne populaire (LEP)</i> <i>Plan Epargne Logement ou C.E.L.</i> <i>Autres</i>	• • •
<i>Livret Développement Durable (LDD)</i>	•
<i>Assurance vie</i>	• •
<i>AUTRES : préciser</i>	• •

\* Merci de compléter les cases blanches qui correspondent à votre situation

La loi rend passible d'amendes ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (art. 313-1 et 441-1 du Code pénal).

Les informations recueillies sont destinées à l'usage interne du service social ; elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de ce dernier conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée

A ....., le.....  
(Signature)

**RAPPEL** : Ces informations sont strictement confidentielles et ne sont en aucun cas transmises à la connaissance des membres de la Commission d'Action Sociale



**OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE**  
Préfecture de LOIR-ET-CHER  
BP 40299

41006 BLOIS Cedex

Tél. : 02.54.81.56.11 Courriel : sd41@onacvg.fr

## ATTESTATION

Je soussigné(e) M. Mme :

Domicilié(e) :

Certifie sur l'honneur

percevoir (1)

si oui, préciser le GIR :  
(mentionné sur le plan APA)

ou

ne pas percevoir (1)

l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(signature)

Même si cet avantage est versé directement à un organisme, joindre les justificatifs en votre possession (plan d'aide ou contrat du Conseil Général identifiant le montant mensuel de votre APA).

(1) Rayer la mention inutile